

MODALITÉS de prise de RENDEZ-VOUS et de RETRAIT DE DOSSIER pour toute 1^{ère} inscription en PACES à l'Université de Montpellier

Selon votre situation :

○ Vous avez réalisé votre admission via le portail Admission Post-Bac (APB) :

- ✓ Vous devez suivre la procédure comme indiquée par Admission Post-Bac afin d'effectuer votre pré-inscription sur Primoweb (<https://app.umontpellier.fr/iaprimo>) entre le 5 (à partir de 14h) et le 19 juillet 2017.

Suite à votre pré-inscription Primoweb vous serez redirigé sur l'application « prise de rendez-vous » pour le dépôt de votre dossier d'inscription (rendez-vous compris entre le 6 et le 20 juillet 2017).

Attention: Vous devez impérativement vous présenter 10 minutes avant l'heure du rendez-vous fixé afin de retirer et compléter votre dossier d'inscription administrative. Vous devez également venir à votre rendez-vous avec la totalité des pièces justificatives demandées (voir le document PACES 1^{ère} inscription documents à joindre)

○ Vous avez réalisé votre admission via la Demande d'Admission Dérogatoire (DAD) :

- ✓ Votre autorisation d'inscription en PACES, sur le site demandé, vous sera transmise par courrier postal à l'adresse renseignée dans votre dossier d'admission avant le 1^{er} juillet 2017.

Le dossier d'inscription administrative (en format word) vous sera transmis par e-mail (après l'envoi de votre autorisation d'inscription par courrier postal).

Un rendez-vous pour le dépôt de votre dossier vous sera fixé, soit sur votre autorisation d'inscription papier, soit par e-mail. Ce rendez-vous sera obligatoirement compris entre le 6 et le 20 juillet 2017.

Attention: Vous devez impérativement vous rendre disponible le jour et à l'heure du rendez-vous qui vous a été donné par le service scolarité. Vous devez également venir à votre rendez-vous avec la totalité des pièces justificatives demandées (voir le document PACES 1^{ère} inscription documents à joindre) ainsi que le dossier d'inscription administrative que vous aurez soigneusement renseigné au préalable.

- ✓ Si vous n'avez pas reçu le dossier d'inscription par e-mail, vous devez venir le retirer, sur le site demandé, entre le 5 et le 19 juillet 2017 sur présentation des justificatifs suivants :
 - L'ORIGINAL du relevé de notes du Baccalauréat ou du diplôme du Baccalauréat ;OU
 - l'ORIGINAL du relevé de notes ou du diplôme de fin d'études secondaires, accompagné obligatoirement d'une traduction officielle si le document n'est pas rédigé en français ;ET
 - la lettre d'autorisation d'inscription émise par le service de scolarité ;
 - la carte nationale d'identité en cours de validité OU le passeport en cours de validité accompagné, pour les non-ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, du visa de long séjour pour études en cours de validité (tout autre type de visa sera refusé) ou du titre de séjour étudiant.

Lors du retrait de dossier, un rendez-vous vous sera donné pour déposer le dossier complété, avec tous les documents demandés (rendez-vous compris entre le 6 et le 20 juillet 2017). Vous devrez impérativement respecter la date et l'heure de ce rendez-vous et vous devez également venir à votre rendez-vous avec la totalité des pièces justificatives demandées (voir le document PACES 1^{ère} inscription documents à joindre).

○ **Vous avez réalisé votre admission via la demande d'admission préalable (DAP) :**

- ✓ Le dossier devra être retiré entre le 5 et le 19 juillet 2017 sur présentation des justificatifs suivants :
 - l'ORIGINAL du relevé de notes ou du diplôme de fin d'études secondaires, accompagné obligatoirement d'une traduction officielle si le document n'est pas rédigé en français ;
 - la lettre d'autorisation d'inscription émise par la commission DAP ;
 - la carte nationale d'identité en cours de validité OU le passeport en cours de validité accompagné, pour les non-ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, du visa de long séjour pour études en cours de validité (tout autre type de visa sera refusé) ou du titre de séjour étudiant.

Lors du retrait de dossier, un rendez-vous vous sera donné pour déposer le dossier complété, avec tous les documents demandés (rendez-vous compris entre le 6 et le 20 juillet 2017). Vous devrez impérativement respecter la date et l'heure de ce rendez-vous et vous devez également venir à votre rendez-vous avec la totalité des pièces justificatives demandées (voir le document PACES 1^{ère} inscription documents à joindre).

- **Aucune inscription ne peut être effectuée par correspondance.**
- **Les étudiants doivent obligatoirement être présents pour leur inscription administrative.**
- **Les étudiants doivent impérativement respecter le jour et l'heure du rendez-vous qui leur a été fixé.**
- **Tout dossier incomplet sera automatiquement refusé.**